

Genève, le 27 juin 2013

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

Publication d'un nouveau rapport

Gouvernance globale des systèmes d'information

À la demande du conseiller d'État en charge du département de la sécurité, la Cour a procédé à une analyse de la gouvernance globale des systèmes d'information de l'État de Genève. Il en ressort des faiblesses importantes au niveau de la composition des organes de gouvernance et de leur positionnement. De plus, la multiplicité des acteurs, l'absence de clarté suffisante dans la définition des rôles et responsabilités et l'hétérogénéité des activités et méthodologies utilisées augmentent la difficulté d'assurer une gouvernance adéquate. Des lacunes sont également notées au niveau de la gestion de la DGSI, plus particulièrement en matière de planification et de gestion des collaborateurs internes et externes. La Cour a émis 12 recommandations, toutes acceptées par l'audité. Le rapport est librement disponible sur <http://www.cdc-ge.ch/>.

La gouvernance des systèmes d'information (SI) présente des risques élevés notamment en raison des montants financiers en jeu (environ 158 millions en charges de fonctionnement, 52.8 millions en crédit de programme et 17.6 millions en crédits d'ouvrage pour l'année 2012) ainsi que de l'impact des SI sur la mise en œuvre des objectifs stratégiques et du bon fonctionnement de l'administration.

À la demande du conseiller d'État en charge du département de la sécurité (DS), la Cour a procédé à une analyse de la gouvernance globale des systèmes d'information de l'État de Genève, plus particulièrement de l'organisation et de l'articulation entre les acteurs majeurs des systèmes d'information (direction générale des systèmes d'information, unités administratives chargées des systèmes d'information, etc.).

L'audit de la Cour fait ressortir d'importantes faiblesses concernant principalement :

- la gouvernance globale des SI (composition des organes de gouvernance et positionnement, notamment) ;
- la multiplicité des acteurs, l'absence de clarté suffisante dans la définition des rôles et responsabilités, l'hétérogénéité des activités et méthodologies utilisées, lesquelles augmentent la difficulté d'assurer une gouvernance adéquate (planification des SI, décisions technologiques dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie des SI, gestion du portefeuille de projets, etc.) ;
- le pilotage de la DGSI et les outils de suivi ;
- la gestion des ressources (planification - imputations non justifiées du point de vue des projets/activités - et compétences des collaborateurs internes, gestion des externes sous contrat de location de services - dont le taux est très élevé, entre autres). À noter que ces faiblesses sont toujours d'actualité, malgré les recommandations contenues dans le rapport n° 21 de juin 2009 de la Cour relatif à la gestion du CTI et les mesures annoncées par la DGSI dans le cadre des suivis annuels de la Cour ;
- la mission, les rôles et responsabilités des différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité informatique et de la gestion des risques.

Sur la base de ces constats, la Cour a émis 12 recommandations visant à faire évoluer l'organisation de la gouvernance des SI dans son ensemble. Les mesures proposées permettront d'agir sur l'ensemble des faiblesses constatées, à savoir notamment :

- l'organisation globale des SI : en instaurant un organe de gouvernance des SI au plus haut niveau, en faisant évoluer ou en supprimant les différents organes existants, en effectuant une analyse des ressources à disposition afin d'éliminer les inefficiences potentielles aussi bien au niveau de la DGSI que des unités chargées des SI (dotation en ressources versus besoins réels) ;
- la planification et la stratégie des SI : en redéfinissant le processus en vue d'établir un plan directeur informatique validé au plus haut niveau et les plans d'action qui en découlent ;
- le pilotage de la DGSI : en améliorant rapidement les outils de suivi financiers et non financiers pour les rendre plus fiables ; en analysant les compétences de certains collaborateurs et cadres ainsi que la pertinence du recours à des ressources sous contrat de location de services, puis en prenant toutes les mesures nécessaires ;
- la sécurité et la gestion des risques : en redéfinissant la mission, les rôles et responsabilités des différents acteurs.

Pour toute information complémentaire, prière de contacter
Monsieur François Paychère, Président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 90, courriel : francois.paychere@cdc.ge.ch